**Courriel type**

Objet : Démarche à entreprendre à la suite d’un accident du travail ou d’une maladie professionnelle.

Bonjour,

À la suite d’une lésion professionnelle, vous devez transmettre une réclamation à la CNESST pour être indemnisé.

Pour ce faire, nous vous invitons à remplir la demande « Réclamation du travailleur » via la plateforme [Mon Espace CNESST](https://www.servicesenligne.csst.qc.ca/travailleur/public/inscription/Etape1/)

Pour savoir comment procéder, consultez le [feuillet explicatif](https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/formulaires-publications/comment-effectuer-une-reclamation-en-ligne-avec) des étapes qui vous attendent.

Mon Espace CNESST permettra de faciliter le traitement de votre dossier. Il offre plusieurs autres services notamment l’inscription au dépôt direct, la demande de remboursement de frais et la transmission de documents en tout temps.

Pour en savoir plus sur les services en ligne de la CNESST, consultez le [site web de la CNESST](https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/mon-espace-cnesst/mon-espace-cnesst-travailleuses-travailleurs) ou la [capsule promotionnelle](https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=DhxcXWWIQ0c&feature=youtu.be).

Nous demeurons disponibles pour vous assister dans vos démarches.

Cordialement,